# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bibliothécaires-documentalistes

Question écrite n° 101358

### Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes rencontrées par les enseignants documentalistes de l'éducation nationale. Le travail de ces professionnels a beaucoup évolué ces dernières années avec les modifications pédagogiques et technologiques que l'on connaît. Cependant, la circulaire des missions qu'ils ont à accomplir date de 1986 et ne correspond plus à ce qu'est devenu leur métier. Ainsi, elle ne prend pas en compte l'existence depuis 1986 du CAPES de sciences et techniques documentaires et l'évolution du métier dans ses différentes fonctions. En outre, le rôle pédagogique des professeurs documentalistes dans la mise en oeuvre d'un cursus de formation à la maîtrise de l'information pour les élèves n'est pas considéré dans ce texte. Aussi, il souhaiterait savoir si une actualisation de cette circulaire de 1986 est prévue afin de prendre en compte les différents points susmentionnés.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Raison
**Circonscription :** Haute-Saône (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 101358
**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel
**Ministère interrogé :** éducation nationale
**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er août 2006, page 7946